

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

**Décision n° 4701 du 12 novembre 2012 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ1229551S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 57974 du 19 juin 2012 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2012;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 12 novembre 2012,

Décide:

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve:

Pascal, Bernard Nigend : 89 781

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve:

Solanas, Vidal Nigend : 102 566

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve:

Winingier, Maurice Nigend : 124 027

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve:

Boyer, Jérôme Nigend : 179 424

Chermeux, Patrick Nigend : 106 755

Costa, Jean Nigend : 90 717

Goardon, Jean-Pierre Nigend : 107 633

Mas, Patrick Nigend : 120 278

Netti, Vincent Nigend : 136 968

Revertegat, Xavier Nigend : 138 675

Fait le 12 novembre 2012.

*Le colonel,*  
*commandant de la gendarmerie maritime,*  
I. GUION DE MÉRITENS